

Le 13 janvier 2015

FFRS : Montant alloué pour l'inspection quotidienne du VCD

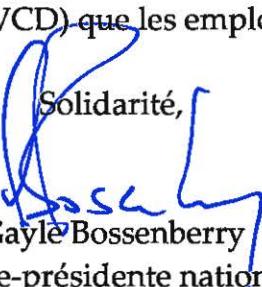
Lors de la mise en service des véhicules de conduite à droite (VCD) par la Société pour les consœurs et confrères FFRS, ces derniers étaient dans l'obligation, au début de chaque quart de travail, d'effectuer une inspection quotidienne du VCD de la Société sans pour autant être rémunérés pour ce travail. La position du STTP à ce sujet, et ce, depuis le début, a toujours été la même : que les employées et employés FFRS aient droit à cinq (5) minutes par jour pour effectuer l'inspection quotidienne du véhicule, comme c'est le cas pour les employés et employées de l'unité de l'exploitation postale urbaine. Au cours de négociations sous l'égide de l'article 35 de la convention collective des FFRS, l'employeur était d'accord pour allouer un montant pour l'inspection quotidienne du véhicule, mais le montant proposé restait toujours inférieur au nombre de minutes qui étaient allouées aux membres de l'unité urbaine.

Après plusieurs rencontres à ce sujet et de nombreuses discussions, les parties en sont finalement arrivées à une entente. Un protocole d'entente a donc été signé. Celui-ci stipule qu'un titulaire d'itinéraire FFRS ou une employée ou un employé FFRS qui fait un remplacement en raison d'une absence sur un itinéraire desservi par un VCD de la Société, qui est qualifié pour conduire un VCD fourni par la Société, et qui en utilise un sur un itinéraire FFRS désigné VCD, recevra une somme forfaitaire quotidienne pour accomplir l'inspection quotidienne du VCD de la Société qui lui est attribué. Ce montant quotidien, établi en fonction du secteur où l'employée ou l'employé est situé, représente un montant égal à cinq (5) minutes. Cette somme forfaitaire sera versée une fois par année civile aux employées et employés FFRS qualifiés, selon le tableau suivant :

	2014	2015
Secteur 1	1,58 \$	1,62 \$
Secteur 2	1,74 \$	1,76 \$
Secteur 3	1,80 \$	1,84 \$

Postes Canada nous a indiqué qu'elle verserait le montant alloué pour l'inspection du véhicule pour 2014 au cours de la semaine du 16 février prochain.

Il s'agit d'une autre victoire pour les FFRS qui peuvent donc être rémunérés pour accomplir le même travail (inspection quotidienne du VCD) que les employés et employées de l'unité de l'exploitation postale urbaine.


Solidarité,
Gayle Bossenberry
1^{re} vice-présidente nationale

(En collaboration avec Serge Champoux, Carl Girouard et Chris Pleasants)

2011-2015 / Bulletin n° 359 SC/JL/sep 225

